

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre n'est pas d'accord.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Celui-ci exige le consentement unanime de la Chambre. Nous ne sommes pas en comité plénier où les interrogatoires contradictoires sont permis, mais dans les limites du bon sens, je suis tout à fait disposé à répondre aux questions que mon discours a pu susciter. D'autre part, je serais très heureux que mon bill passe au comité plénier où mon collègue, le ministre des Finances, et moi-même pourrions être mis sur la sellette.

M. Stanfield: Ne soyez pas impatient.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Vu la déclaration du ministre, la présidence peut demander une fois de plus si les députés sont d'accord pour permettre des questions au ministre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre n'est pas d'accord. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas).

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ...

M. Epp: Ça, c'est un gouvernement libre, une véritable démocratie.

M. McKinnon: Les libéraux n'ont pas confiance en Basford.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre, je vous prie. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a la parole pour faire un discours.

M. Epp: Vous ne faites pas assez confiance au ministre pour lui permettre de répondre, n'est-ce pas?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux Canadiens qu'il terrasserait l'inflation. Le budget présenté par le ministre des Finances (M. Turner) le 23 juin et les lois qui en découleront, notamment le bill C-66 que nous étudions et qui impose une taxe d'accise de 10 cents le gallon d'essence, donnent à la population une excellente occasion de voir qui va lutter dans ce combat bien orchestré. Chaque fois qu'un gouvernement libéral, en temps de paix ou en temps de guerre, demande aux Canadiens de faire des sacrifices, on peut être certain que c'est aux gens les moins capables d'en supporter le poids qu'ils seront imposés. Dans cette lutte contre l'inflation, c'est sur les victimes de l'inflation, non sur ses bénéficiaires, que retombera le fardeau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une ancienne tradition libérale.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Personne ne sera étonné d'apprendre que les sociétés seront fort avantagées. Elles l'ont déjà été par les budgets précédents du ministre des Finances actuel, grâce à de rapides amortissements et des dépréciations accélérées, qui leur ont donné environ 2 milliards de dollars. Avec le présent budget, elles s'en tirent encore très bien. Elles retirent

Taxe d'accise

quelque 240 millions de dollars: 200 millions en crédits fiscaux et 40 millions en raison de modifications à la loi sur l'imposition de l'industrie extractive. Si quelqu'un doit se serrer la ceinture en vue de terrasser l'inflation, ce ne sera pas, semble-t-il, les sociétés; on va leur permettre d'observer la lutte de loin.

● (1630)

En vertu de la loi et des bills connexes annoncés dans le budget, ce sont ceux qui doivent se rendre au travail en voiture qui mèneront la lutte contre l'inflation, ce sont les employés qui devront verser des cotisations plus élevées à la caisse d'assurance-chômage, ceux qui ont la malchance d'être malades ou cloués au lit.

J'aimerais parler tout d'abord de la hausse du prix de l'énergie, surtout du pétrole et du gaz. Avec ce budget, les dépenses des consommateurs dans le domaine de l'énergie augmenteront d'environ 2 milliards par an. Le bill à l'étude prévoit une taxe d'accise de 10c. sur le prix de gros de l'essence, ce qui fera probablement une augmentation de 12c. le gallon au détail. L'augmentation de \$1.50 du prix du baril de pétrole à la tête de puits entraînera probablement une augmentation de six ou huit cents le gallon au niveau du consommateur. Avec la taxe d'accise et l'augmentation du prix du pétrole, on aura ajouté en toute probabilité quelque 18 à 20c. le gallon une fois que les mesures actuelles seront toutes entrées en vigueur.

Il est vrai, comme l'a signalé cet après-midi le ministre du Revenu national (M. Basford), que les pêcheurs, les agriculteurs, les entrepreneurs en construction et les manufacturiers obtiendront des remboursements. Il a également fait remarquer que les groupes professionnels comme les médecins, avocats et dentistes, ainsi que les travailleurs autonomes, comme les vendeurs, les agents d'immeubles et les hommes d'affaires travaillant à leur propre compte, pourront déduire cette taxe additionnelle aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu.

Pourtant, la déclaration faite par le ministre cet après-midi est sans équivoque: s'il y a une catégorie de personnes qui n'auront aucun recours, ce sont les travailleurs qui doivent parcourir de longues distances en voiture pour se rendre au travail. De fait, le ministre a même pris la peine d'indiquer que si un employeur paie les dépenses d'un employé qui se rend au travail en voiture, ces dépenses ne seront pas déductibles. L'argent dépensé par un vendeur ou un professionnel qui exerce une activité légitime sera déductible, mais il est absolument impossible qu'un travailleur à qui on impose ce fardeau additionnel puisse déduire ces frais ou obtenir un remboursement.

On peut comprendre, je suppose, qu'un gouvernement qui s'occupe surtout des citoyens pour qui conduire est un luxe ou un plaisir, ne reconnaisse pas qu'il existe au Canada des milliers de petites villes et de villages ainsi que des régions rurales où les gens habitent loin de leur lieu de travail.

Dans ma circonscription, des travailleurs habitent une petite ville comme Nanaimo ou Duncan et parcourent 30 à 50 milles pour se rendre à une scierie, une fabrique de pâtes et papiers ou un camp de bûcherons. Il y a des débardeurs vivant à Ladysmith ou Nanaimo qui sont appelés à se rendre à un port n'importe où dans l'île de Vancouver. Cela peut vouloir dire une distance de 50 à 70 milles aller et retour, et pourtant du fait de cette taxe, ils n'y a aucune possibilité pour eux de demander d'être défrayés de ce supplément. Dans leur cas, l'automobile n'est pas un luxe, c'est une nécessité. En vertu du programme annoncé cet après-midi par le ministre du Revenu, ces travailleurs